

## GENRE TROISIÈME.

## PIQURES.

QUOIQU'EN, dans son acception vulgaire, le terme piqure indique seulement les lésions produites par la pointe d'une aiguille ou de tout autre instrument également acéré, nous comprendrons, sous cette dénomination, toutes les plaies par instrumens piquans, comme une épée, une baïonnette, ou même par la pointe plus ou moins aiguë d'un instrument tranchant. Les praticiens de tous les temps s'accordent sur la gravité qu'ils attribuent aux piqures : jamais, dit le plus grand nombre, une plaie infligée par un instrument piquant ne peut être réputée simple; l'on doit toujours s'attendre au développement des accidens les plus formidables, et employer tous les moyens propres à les prévenir. Cette opinion, établie sur l'observation des faits, est néanmoins trop exagérée, comme le prouvent plusieurs cas rapportés dans cet article. La section imparfaite des filets nerveux étoit la cause principale d'où l'on faisoit dépendre le danger de ces sortes de plaies; mais observez que l'idée des tiraillemens qui naissoient, disoit-on, de cette division incomplète, étoit évidemment puisée dans les théories physiologiques alors adoptées, et suivant lesquelles les nerfs étoient considérés comme des cordes habituellement tendues et vibrantes. Il est vrai que

l'irritation est moins vive, lorsque la totalité d'un nerf est coupée; qu'elle est alors souvent bornée aux lèvres de la division, tandis qu'elle s'étend le long du nerf, lorsque seulement quelques-uns de ses filets sont attaqués, et qu'elle s'apaise quand l'art achève cette division.

Nous trouvons dans la manière d'agir des instrumens piquans, une cause plus apparente du danger qu'entraînent les piqures. Un rasoir appliqué à la surface d'un membre, par la moindre pression, engage dans la peau les dentelures de son tranchant; si les parties sont bien tendues, et qu'on se borne à presser sur le dos de l'instrument, il ne coupe qu'avec difficulté, tandis que la plus légère traction opère une division facile. Les lames et les fibres des tissus organiques pressés par la pointe d'un instrument piquant, et soutenues par les parties soujacentes, ne se divisent qu'après qu'elles se sont allongées, autant que le permet leur nature; leur division se fait par une espèce de déchirement, et la contusion l'accompagne, d'autant plus forte, que la pointe de l'instrument est moins acérée. Les plaies faites par la baïonnette présentent ces piqures avec déchirement et contusion; elles sont aussi, toutes choses égales d'ailleurs, plus graves que celles que produit la pointe mieux affilée d'une épée ou d'un instrument tranchant.

N., soldat dans la cinquième compagnie du premier bataillon du premier régiment de la garde

de Paris, reçut dans le haut de la cuisse droite un coup d'épée qui traversa obliquement toute l'épaisseur du membre; le trajet de la plaie étoit sur le passage des vaisseaux cruraux, et il étoit difficile de concevoir comment ils n'avoient pas été atteints. Un membre aussi musculeux, pénétré dans sa portion la plus charnue, dans un lieu où l'enveloppe aponévrotique a beaucoup d'épaisseur, la lésion inévitable de plusieurs filets des nerfs cruraux, la vigueur de l'individu, jeune encore, tout faisait craindre la manifestation des symptômes les plus formidables. Cependant, aucun accident ne survint, et au bout de trois semaines de séjour à l'Hôtel-Dieu, où je le fis entrer, il sortit, marchant sur le membre: le trajet fistuleux étoit bouché; ses extrémités offroient un léger suintement sanieux: la guérison fut parfaite au bout du mois. Tous les soins se bornèrent à l'application de plumasseaux de charpie aux extrémités de la blessure.

M. de M..., se battant en duel, fut atteint d'un coup d'épée au bras droit; l'avant-bras étant demi-fléchi, la main dans une forte pronation, le membre entier raccourci, et porté en dehors dans la position requise pour se mettre en garde. L'épée étoit triangulaire, du genre de celles que l'on nomme carrelets, à cause de leur ressemblance avec les aiguilles de ce nom. L'instrument perça la partie interne et inférieure de l'avant-bras, rassa le côté radial du cubitus, ouvrit l'artère cubitale,

et après avoir traversé ainsi le membre, poussé avec beaucoup de force, il vint percer encore d'outre en outre les chairs de la partie supérieure et externe du bras. Cette dernière plaie n'intéressoit que les tégumens et le muscle deltoïde. L'artère cubitale fut liée, la plaie du bras guérit par première intention. Celle de l'avant-bras suppura, et la guérison se fit plus long-temps attendre, mais ne fut traversée par aucun accident.

J'ai fréquemment réuni par première intention des piqûres faites avec la pointe d'un sabre ou d'une épée, en couvrant les environs de la plaie avec un emplâtre agglutinatif fort tenace, et dans le plus grand nombre des cas j'ai obtenu une réunion immédiate. D'un autre côté, les livres des observateurs abondent en exemples de piqûres dont l'issue a été funeste. Quel avis adopter dans ce choc de faits contradictoires? Le voici. Le danger des piqûres a été trop exagéré. Il est relatif à la nature des parties intéressées; ainsi, une épée qui aura, en traversant l'aisselle, déchiré plusieurs branches du plexus branchial, ou labouré le cuir chevelu, dans lequel des filets nerveux se distribuent en si grand nombre, fera une blessure bien autrement grave que celle qui n'intéresse que la graisse et les muscles des parties charnues de nos membres. Lorsqu'on a lieu de penser que les accidens qui surviennent à la suite d'une piqûre dépendent de la section imparfaite des filets ner-

veux, ou de l'infiltration du sang, auquel une ouverture extérieure trop étroite ne permet pas une issue facile, on y remédiera en agrandissant la plaie, au moyen de l'instrument tranchant, toujours préférable au caustique.

Les piqûres des saignées, quoique pratiquées dans un but salutaire, entraînent parfois de funestes effets; des douleurs vives et intolérables suivent une blessure, le plus souvent à peine sensible; le bras s'engorge et se tuméfie, quelquefois même tombe en gangrène, et le malade meurt. Que le chirurgien consulté dans ce cas n'oublie jamais que la saignée est incapable par elle-même de pareilles suites, qu'elle n'est jamais que la cause occasionnelle des accidens qui se sont manifestés, et qu'il faut les attribuer aux dispositions de l'individu, et non point à la maladresse de l'opérateur. L'agrandissement de la plaie par l'instrument tranchant est le meilleur moyen à employer; il doit être fait avec la précaution de ne point étendre la section jusqu'au-delà de l'aponévrose; les sédatifs auront été néanmoins préliminairement administrés; souvent ils rendent l'opération inutile, comme il arriva lorsque Ambroise Paré se préparait à toucher avec l'huile bouillante le fond d'une saignée faite au roi Charles ix.

Il y a bien loin de cette section prudente à l'épouvantable procédé qui se trouve conseillé dans la chirurgie de Benjamin Bell. Les accidens qui

suivent la saignée sont-ils violens et opiniâtres, coupez, dit ce chirurgien, les chairs jusqu'à l'os: une aussi révoltante absurdité est indigne de toute réfutation.

## GENRE QUATRIEME.

## CONTUSION.

IL ne faut point s'étonner de trouver la contusion parmi les plaies, formant un genre séparé dans cet ordre de maladie. Dans cet état, il existe constamment solution de continuité, apparente quand la peau est entamée, cachée lorsque la peau ayant résisté à la cause vulnérante, la division ne s'est opérée que dans les parties soujacentes. Pour concevoir le mécanisme de la contusion, il suffit de faire attention à l'extensibilité de la peau, membrane susceptible de s'allonger sous le corps qui la frappe, tandis que les artérioles qui se répandent dans le tissu cellulaire sous-cutané, incapable d'un égal degré d'extension, se déchirent, et donnent issue au sang qu'elles contiennent. Ce fluide alors s'extravase dans les aréoles du tissu cellulaire, y forme même des collections assez considérables, lorsque la contusion est violente, comme les bosses du cuir chevelu et du front en fournissent des exemples.

La contusion est toujours en raison composée de la largeur du corps contondant, de la vitesse avec laquelle il nous frappe, ou de la quantité de mouvement qui lui est imprimée, et de la résistance que lui opposent nos organes. Les corps lancés par l'explosion du salpêtre produisent les contusions les plus fortes; mais les accidens qui

compliquent ces sortes de plaies sont si nombreux et si particuliers, qu'on en a toujours traité séparément sous le nom de plaies d'arme à feu, dans les livres de notre art, et que nous croyons devoir en faire un genre distinct des plaies contuses ordinaires. La contusion accompagne presque inévitablement le plus grand nombre des blessures. Celles que fait le tranchant d'un sabre mal affilé, ou bien la pointe émoussée d'une baïonnette et d'un fleuret, tiennent autant de la contusion que de l'incision et de la piqûre: aussi leur réunion immédiate est-elle aussi difficile que celle des plaies contuses.

En vain voudroit-on réunir les lèvres d'une plaie de ce genre, l'agglutination se fera tout au plus dans son fond, où la contusion est moindre, les parties qui se sont offertes les premières au choc ayant consumé la plus grande partie du mouvement; au dehors, la suppuration est inévitable. On doit cependant tenter cette réunion; car le fond de la plaie seul s'agglutinant par première intention, c'est déjà un grand avantage, surtout quand un os se trouve à nu au fond de la blessure; mais il faut avoir alors la précaution de ne point trop serrer les bords mâchés, parce que le gonflement inflammatoire plus ou moins considérable qui doit survenir, rendroit toute constriction douloureuse.

On vous amène un homme qui a reçu un violent coup de bâton sur quelque partie du corps; la

peau n'est-elle point entamée, ni trop contuse; contentez-vous de couvrir l'endroit frappé avec des compresses imbibées d'une liqueur résolutive; renouvelez cette application au bout de deux heures, et si la douleur est vive, que l'inflammation s'annonce par le gonflement et la rougeur, substituez les cataplasmes émolliens aux fomentations résolutives. Lorsqu'il n'existe aucune contre-indication, il convient de saigner sur-le-champ tout individu qui a souffert une contusion un peu forte; c'est un des meilleurs moyens que l'art possède pour en prévenir les suites. C'est une coutume généralement répandue, de faire boire quelques verres de vulnéraire à tous ceux qui viennent d'éprouver une contusion. Ces infusions de plantes aromatiques dans l'alkool ne peuvent qu'accroître l'irritation, favoriser le développement de l'état inflammatoire chez les individus qui viennent de recevoir un coup ou de faire une chute. Hors les cas de stupeur par la commotion du cerveau, les adoucissans et les calmans sont préférables aux spiritueux et aux toniques.

La peau est-elle entamée, les chairs sont-elles déchirées par la violence de la contusion, la saignée devient alors d'une nécessité rigoureuse. La plaie doit être pansée avec de la charpie douillette. On enduit les plumasseaux d'une couche de cérat, ou, ce qui vaut mieux, on applique par-dessus la charpie un cataplasme assez large pour recouvrir les environs de la plaie. La charpie et les cata-

plasmes seront renouvelés au moins une fois tous les jours; en un mot, le traitement sera le même que pour les plaies qui suppurent. La réunion se fera d'autant plus attendre, que les parties contuses auront été broyées ou réduites en un état plus ou moins voisin de la désorganisation. Les degrés de la contusion sont très-nombreux; depuis l'extension forcée des tissus, la rupture de quelques capillaires, et l'ecchymose ou tache résultante de l'extravasation du sang, jusqu'à l'attrition complète ou la désorganisation totale du tissu frappé. C'est ce degré de la contusion extrême, où les liquides épanchés sont confusément mêlés aux débris des solides, que Tenon vouloit peindre, lorsque, pour en fournir l'image, il écrasoit une feuille de chou devant ses auditeurs.

Dans les simples contusions, comme dans les plaies contuses, le sang extravasé donne à la peau une teinte noirâtre qui s'éclaircit par degrés, passe au violet, puis au jaune, à mesure que l'ecchymose augmente d'étendue. Dans cet état de la maladie, on doit revenir aux résolutifs par lesquels l'absorption des sucs épanchés se trouve facilitée.

La contusion, dans le plus grand nombre des cas, doit être moins considérée comme une affection essentielle que comme un accident; c'est ainsi qu'inséparable des fractures elle peut être regardée comme un symptôme constant de ces maladies. Ses effets, relativement aux viscères contenus

dans les grandes cavités, sont également trop variés et trop dangereux pour qu'on puisse en faire le sujet d'une thèse générale.

Lorsque, ne se bornant pas aux parties molles, l'action des corps contondans s'étend aux os, et les brise ordinairement avec esquilles, la plaie rentre alors dans le genre des fractures comminutives, dont on fera également l'histoire séparée dans la suite de cet ouvrage.

La contusion des muscles et des nerfs en paralyse l'action, elle affoiblit les parois des vaisseaux, et devient une cause féconde d'anévrismes et de varices. Ainsi donc considérée comme accident, ou comme cause de maladie, la contusion s'offrira fréquemment dans la suite de ce cours, et cet article ne formera que la moindre partie de son histoire.

Il n'est pas toujours facile de juger de l'étendue et de la gravité d'une contusion qui vient d'avoir lieu. M. G., trésorier de la garde de Paris, fut jeté hors de son cabriolet, qui versa; l'une des roues porta sur la jambe gauche, vers le défaut du mollet. Appelé une demi-heure après l'accident, j'observai, entre autres blessures, un enfoncement oblique de la peau dans l'endroit indiqué. C'étoit comme une gouttière dans laquelle le doigt indicateur eût pu facilement se placer; le gonflement inflammatoire qui survint, ramena cette peau au niveau des tégumens, et rien n'indiquoit la mortification, lorsqu'au bout de sept à huit jours des

douleurs vives survinrent spontanément, le gonflement inflammatoire se réveilla, et deux escarres de la largeur d'un écu se formèrent à côté de la portion de peau contuse. Traitée par les émoulliens, puis par les détersifs, cette plaie s'est assez promptement cicatrisée.

Les déchirures et les plaies par arrachement peuvent être mises au nombre des plaies contuses. Elles entraînent néanmoins un plus grand danger à raison de l'excessif tiraillement qu'ont éprouvé les parties. Le tétanos en est la suite fréquente, et cet accident, dont il sera question en traitant des maladies du système musculaire, est toujours mortel. Les individus d'un tempérament athlétique, les jeunes gens et les adultes, les habitans des pays chauds sont plus exposés à cette funeste complication. Il n'est point rare, aux Antilles, de voir les nègres qui se sont enfoncé une épine dans la plante du pied, mourir du tétanos, quoique la piqûre soit peu profonde et le déchirement léger.

Les plaies par arrachement, dont la chirurgie de Lamotte, les Mémoires de l'Académie de Chirurgie et les Transactions philosophiques nous fournissent trois observations remarquables, présentent ceci de singulier, que les grosses artères rompues, lorsque les parties ont été séparées du corps, se resserrent par le froissement qu'elles éprouvent, et que soit par cet effet spasmodique, soit par la compression qu'exercent sur elles les

muscles entre lesquels elles se retirent, l'hémorragie n'a pas lieu. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit Samuel Vood exempt de cet accident, après la rupture de l'axillaire, vaisseau d'un très-gros calibre, et si voisin du cœur, que le mouvement de projection du sang y conserve toute sa force. Si l'on étoit appelé dans un cas semblable, le bras et l'omoplate étant entièrement séparés du tronc, on devroit rechercher avec soin le bout de l'artère rompue, afin de prévenir efficacement par sa ligature une effusion de sang qui, en peu d'instans, seroit trop considérable pour n'être pas mortelle. Réunir les lambeaux de muscles et de tégumens, couvrir la plaie avec des plumasseaux d'une charpie très-douce, sans exercer aucune compression; prévenir, par de fortes saignées, une diète sévère, et les antispasmodiques, les accidens inflammatoires et nerveux qu'on doit redouter; telle est la conduite à suivre dans ces plaies, qui ne guérissent jamais que par suppuration.

Les plaies contuses ordinaires étant assez souvent le résultat du choc d'un corps fragile, une bouteille de verre, par exemple, peuvent présenter des fragmens de ces corps enfoncés dans les chairs, se dérochant quelquefois à l'œil du chirurgien, et causant une irritation très-vive. Il faut rechercher avec soin ces corps étrangers pour en faire l'extraction sans délai. La douleur, l'inflammation, le tétanos, ne sont pas les seuls accidens qui puissent résulter de leur présence. On a vu, dans quel-

ques cas, la suppuration se prolonger indéfiniment, entretenue par un corps étranger caché dans un recoin de la plaie. Dans d'autres cas plus rares, la blessure s'est fermée, puis rouverte, pour donner issue à un fragment de verre dont on avoit négligé l'extraction.

---